Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901847-20251208-PLOU25_NR71-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 3 décembre 2025

Le trois décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, M. SAILLOUR, V. LE BOULCH, JP. CAER, O. MONCUS, M.Y. LE MESTRE, M. VILLENEUVE, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M. QUILLEVERE, E. TANGUY, A. LE BIAN, K. KERNEIS, M.H. PETIT, D. CAZUC, L. PENNORS, A. BOUL'CH, D. LE GALL

Excusés : H. GUENA, H. BEAUMIN, JM. SEVERE, G. KERBIRIOU.
Procuration de Monsieur SEVERE à Madame PENNORS
Procuration de Madame BEAUMIN à Madame le Maire

Mickael VILLENEUVE a été nommée secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2025- 19-08-16
Eglise Saint-Pierre

Madame le Maire sollicite l'Assemblée délibérante afin de statuer sur les orientations stratégiques et les engagements budgétaires relatifs au renforcement de la sécurité et à la mise en œuvre du projet de vidéoprotection.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur les points suivants :

Décider l'inscription d'une autorisation de programme et d'un crédit de paiement de 1 000 000 euros au Budget Primitif de l'exercice 2026. Ce crédit est destiné à l'équipement des points sensibles identifiés sur le territoire communal en dispositifs de vidéoprotection.

Autoriser Madame le Maire à déposer, auprès des services de la Préfecture, une demande de subventions Département – DETR – Fondation du Patrimoine – Pacte Finistère

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, d

- Décide l'inscription d'une autorisation de programme et d'un crédit de paiement de 1 000 000 euros au Budget Primitif de l'exercice 2026. Ce crédit est destiné à l'équipement des points sensibles identifiés sur le territoire communal en dispositifs de vidéoprotection.

- Autorise Madame le Maire à déposer des demande subventions :
Département – DETR – Fondation du Patrimoine – Pacte Finistère

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUENAN 29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification